

## Règlement de la Manifestation – La PAN'TERRE

📍 Lieu : Montbozon – Thiénans (70 – Haute-Saône)

📅 Date : Samedi 26 septembre 2026

🚩 Type de manifestation : Course d'obstacles ludique, non compétitive, non chronométrée

---

### Article 1 – Organisation

La course "La PAN'TERRE" est organisée par l'association PAN'EL. L'événement est déclaré auprès des autorités compétentes. Il respecte les règles techniques et de sécurité définies par les fédérations concernées, notamment celles relatives aux courses à pied de pleine nature (type trails ou courses d'obstacles).

---

### Article 2 – Nature et déroulement de l'épreuve

- **Manifestation non chronométrée** et sans classement officiel.
  - **Deux formats de parcours** :
  - Arrivée entre 9h45 et 10h15 pour la remise de dossard
    - **3 km** (familial) : départs entre **10h30 et 11h00** (2 vagues) (10 ans minimum)
    - **6 km** (classique) : départs entre **12h00 et 12h30** (3 vagues) (15 ans minimum)
  - Les participants circuleront à allure libre.
  - Le **départ est échelonné par vagues** pour assurer la sécurité et la fluidité sur les obstacles.
  - La **fin estimée** de la manifestation est prévue pour **14h15**.
- 

### Article 3 – Sécurité et encadrement

- Le parcours est **balisé** et surveillé par des bénévoles répartis sur les points clés.
- Présence de **personnel de secours** (Pompiers et trousse de secours sur site).
- L'organisation s'engage à mettre en place les mesures nécessaires pour assurer la **sécurité des participants** et du public (briefing avant course, signalétique, barrière de sécurité si besoin).

- En cas de météo défavorable ou d'incident majeur, l'événement pourra être modifié ou annulé pour des raisons de sécurité.
- 

#### **Article 4 – Conditions de participation**

- L'événement est **ouvert à tous**, sous réserve d'inscription préalable (10 ans minimum).
  - Aucune exigence de certificat médical n'est requise, sauf changement de réglementation.
  - Les participants s'engagent à adopter un comportement **respectueux, responsable et sécurisé** tout au long de l'événement.
- 

#### **Article 5 – Environnement**

- L'organisation veille à **minimiser l'impact écologique** de l'événement :
    - Pas de déchets laissés sur le parcours
    - Utilisation d'obstacles démontables et non invasifs
    - Sensibilisation au respect de la nature
- 

#### **Article 6 – Acceptation du règlement**

- L'inscription à la course implique **l'acceptation totale du présent règlement** par les participants.

Le présent règlement est consultable sur le site internet de l'événement et transmis à toute personne en faisant la demande.

---

#### **Article 7 – Prix manifestation**

- L'inscription se fait sur la plateforme Finisher, et il faut compter 10 € pour la course enfant de 3 Km et 15 € pour la course de 6 Km possédant plus d'obstacles à franchir.